

Chères Geneytousaises, chers Geneytousois,

Notre commune vient de franchir le cap des 950 habitants, avec une progression régulière sur les dix dernières années. Cette évolution démographique est nécessaire pour le développement et la vitalité de LA GENEYTOUSE.

Ainsi, à une quinzaine de kilomètres de Limoges, nous devons concilier l'arrivée de nouveaux habitants et la préservation de la qualité de vie de notre secteur rural et agricole, en offrant également des services de proximité adaptés.

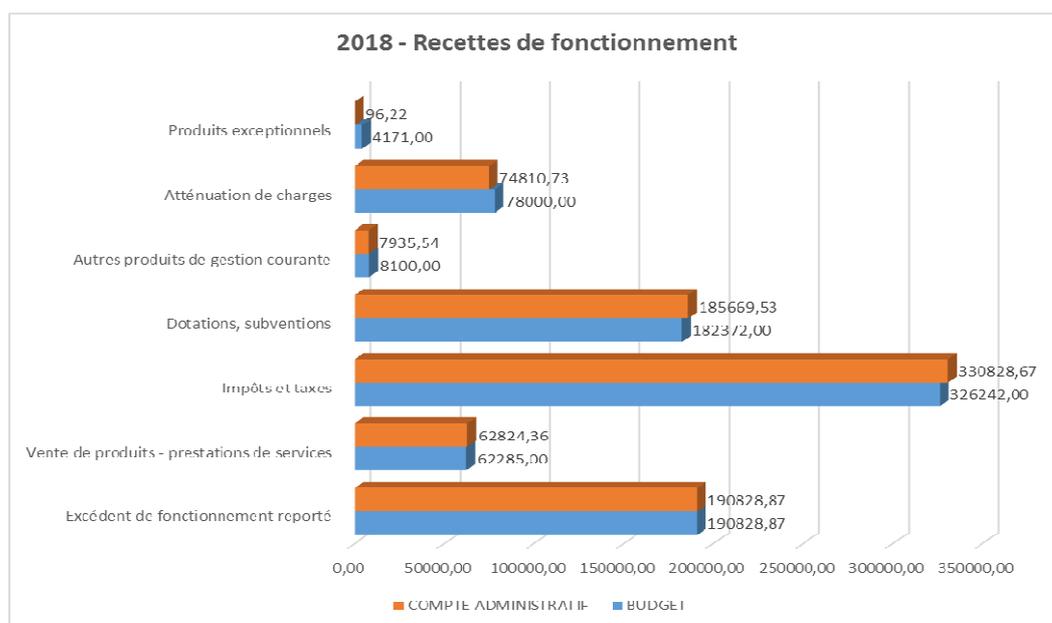
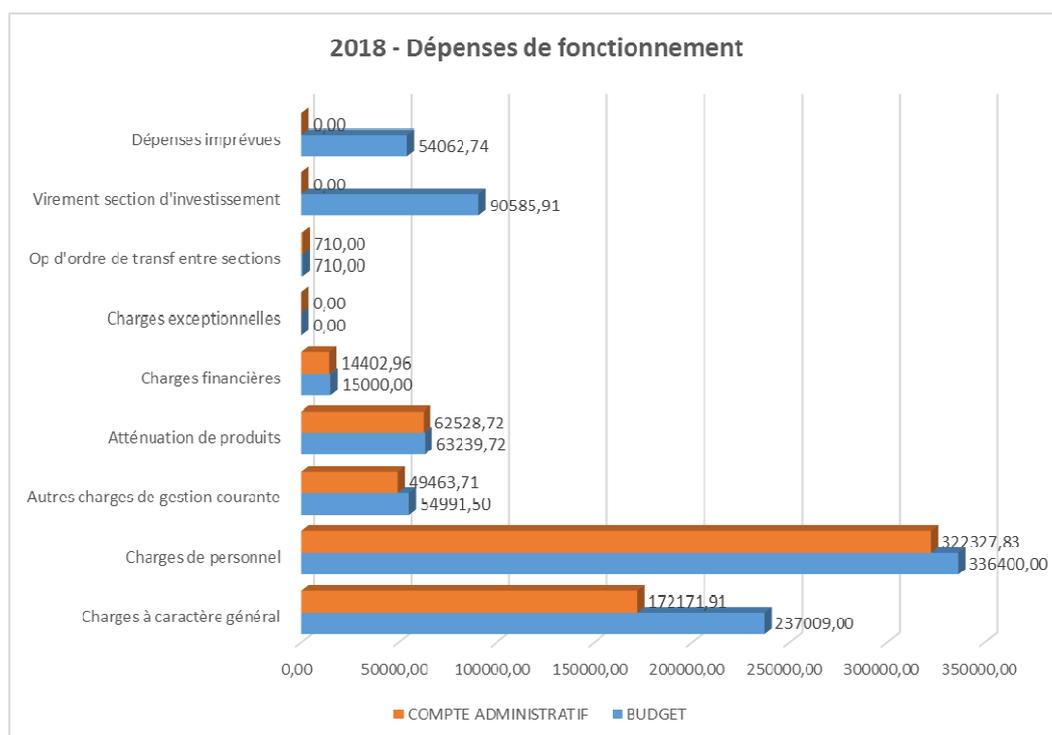
C'est en ce sens que le Plan Local d'Urbanisme est opérationnel depuis le début de l'année, il permet de définir des zones naturelles, agricoles et constructibles. Ce document est à consulter sur le site Internet ou en mairie.

Au niveau du fonctionnement, notre commune évolue avec un budget d'environ 800 000 euros qui permet de financer tous les services à la population (administratif, voirie, espaces municipaux, écoles...). La suppression des emplois aidés et des contrats d'avenir a entraîné l'embauche de personnel, ce qui est positif, mais nous impose une gestion de plus en plus rigoureuse impliquant quelquefois une légère augmentation des taxes ou des tarifs des services afin de financer ces coûts supplémentaires.

Concernant l'investissement, vous trouverez, dans ce bulletin, le détail des différentes réalisations et des projets sur notre territoire, que ce soit sur le plan communal ou portés par l'intercommunalité. Je citerai néanmoins, la construction des toilettes publiques dans le bourg, réalisation nécessaire et incontournable dans l'aménagement de notre commune. Sur le plan intercommunal, la Communauté de Communes de Noblat a fait le choix, il y a quelques mois, d'investir sur le déploiement de la fibre pour le très haut débit sur tout son territoire. Nous, Geneytousois, aurons la chance de profiter de ce service dès la fin de l'année 2020. Un peu d'attente mais le débit actuel sur notre secteur devrait nous permettre de patienter.

Comme vous allez le découvrir dans ce bulletin, La Geneytouse est dynamique à l'image de son tissu associatif qui offre des activités et des manifestations variées et de qualité. Cela fait partie de la richesse de notre territoire et permet de faire connaître notre commune bien au-delà de ses frontières. Merci et bravo à tous les bénévoles qui œuvrent dans ces associations.

Bonne lecture, bien cordialement à vous tous.



Commentaires fonctionnement 2018 :

Les charges à caractère général comprennent : alimentation, combustible, carburant, fournitures de voirie, fournitures scolaires, entretien des voies, réseaux, bâtiments, matériel roulant, frais d'affranchissement et de télécommunications, les primes d'assurance etc...

Les charges de personnel concernent la rémunération du personnel et les remplacements en raison de congés maladie avec compensation partielle en recettes.

Les charges de gestion courante comprennent : les indemnités, les subventions, les frais d'organisation du temps périscolaire...

Les charges financières concernent le remboursement des intérêts des emprunts.

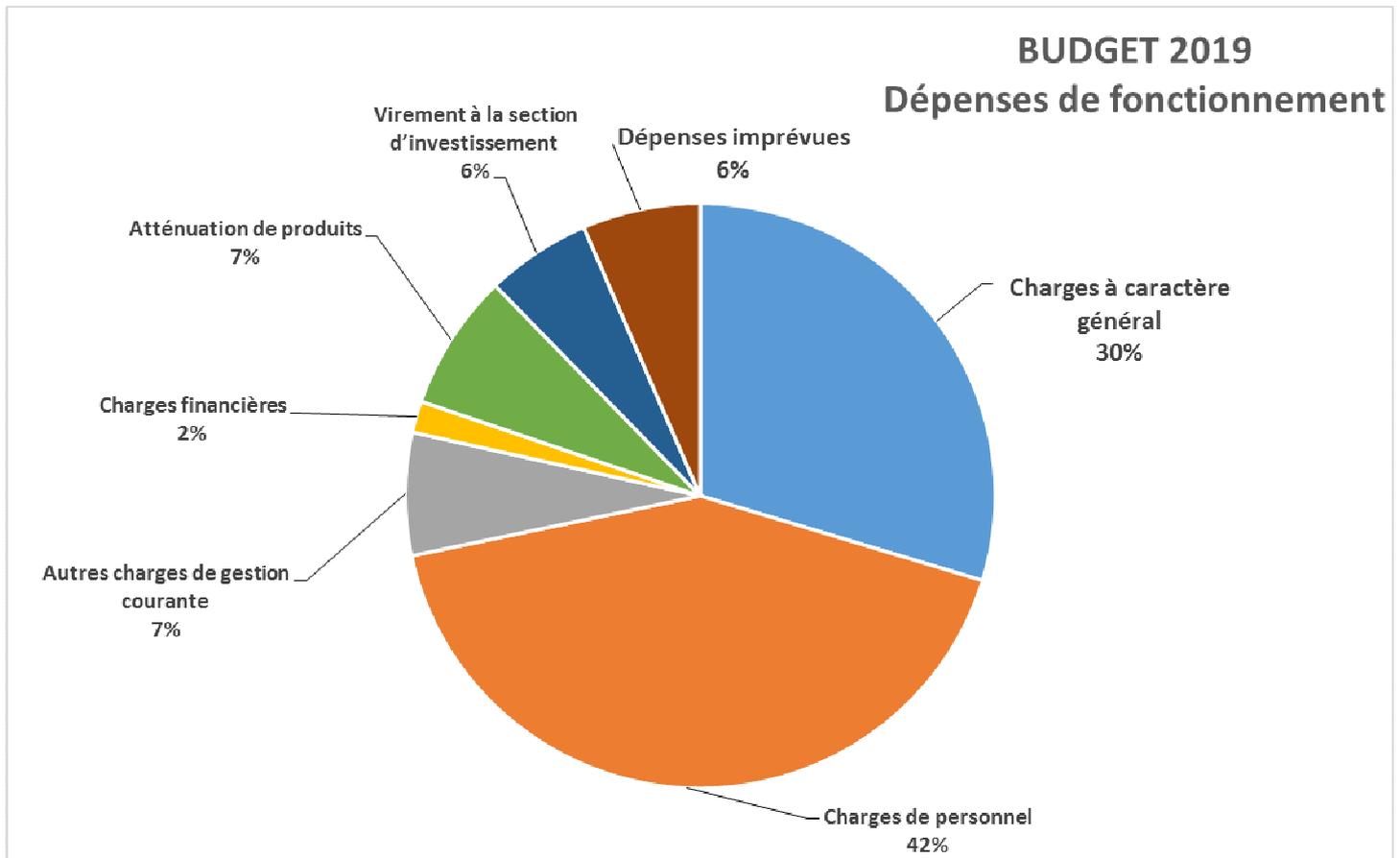
Les atténuations de charges représentent la participation versée à la communauté de communes et notamment la contribution au service d'incendie et de secours.

Dépenses - intitulé	MONTANT	Recettes - intitulé	MONTANT
Immobilisations incorporelles : Frais d'étude pour la préparation du Plan Local d'Urbanisme	1740,00	Dotations : FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2), les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes.	16300,63
Immobilisations corporelles : Achat d'une bande de terrain le long du chemin de Bellevue, achat de terrains à la Forêt des Allois, achat d'une bande terrain pour l'aménagement du parking de l'école et de la salle polyvalente, achat de panneaux lumineux dans le cadre de l'aménagement du carrefour devant la mairie, achats de matériel (machine à tracer, mobilier pour l'école, illuminations de Noël, panneaux de police, panneaux directionnels, remplacement de la benne du camion communal), solde de la maîtrise d'œuvre de la construction de la nouvelle salle de classe.	22789,19	Subventions : Subventions du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'aménagement de toilettes publiques, pour l'acquisition de terrains à la forêt des Allois, pour l'aménagement du parking de l'école maternelle et de la salle polyvalente. Remboursement par l'assurance décennale contractée lors de la construction de l'école maternelle de la dépense effectuée pour le remplacement de deux boucles de la géothermie de l'école maternelle.	9958,35
Immobilisations en cours : Construction des toilettes publiques, travaux d'aménagement de sécurité à Taubregeas, aménagement du carrefour devant la mairie, marquage au sol, remplacement de deux bornes incendie route de la porcelaine, mise en sécurité des installations électriques du stade, remplacement de 2 boucles de la géothermie de l'école maternelle.	31524,20	Emprunts : Emprunt bonifié par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne auprès de la Caisse d'Epargne pour l'aménagement de toilettes publiques	6000,00
Emprunts	30006,70	Immobilisations corporelles	12428,66
Opérations d'ordre		Virement de la section de fonctionnement	
Solde d'exécution négatif reporté n-1		Opérations d'ordre : - Ce chapitre retrace l'amortissement des dépenses d'investissement effectuées sur les exercices précédents (fonds de concours pour l'étude faisabilité réhabilitation station de traitement des eaux usées des Allois).	710,00
		Excédent d'investissement reporté	9441,70
TOTAL	86060,09	TOTAL	54839,34
Solde de l'exercice 2018			-31220,75
Restes à réaliser de 2018 en 2019	43987,98	Restes à réaliser de 2018 en 2019	22007,00
Solde des restes à réaliser			-21980,98
Solde global à financer avec l'excédent de fonctionnement			-53201,73

Commentaires investissements 2018

- Les travaux, études et achats effectués en 2018 ont concerné :
- Achat de terrains
- Construction de toilettes publiques
- Travaux d'aménagement de sécurité
- Achat de panneaux lumineux dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la mairie
- Le Plan Local d'Urbanisme
- L'achat de panneaux de police
- L'achat de matériels

Le 02 avril 2019, le Conseil municipal a voté le budget 2019 pour un montant de 802 095,06 € à la section de fonctionnement



Charges à caractère général : L'eau, l'assainissement, l'électricité, les combustibles, les carburants, les fournitures d'alimentation, d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires, contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (véhicules et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, l'indemnité du comptable, les honoraires et la rémunération d'intermédiaires, les fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les services bancaires, les taxes foncières, etc

Charges de personnel : Les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal - 7 agents titulaires, 4 agents non titulaires (dont 2 remplaçants d'agents absents ou en disponibilité), 1 emploi d'avenir et 1 CAE

Autres charges de gestion courante : Les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, la redevance concernant les ordures ménagères, les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations et les produits irrécouvrables

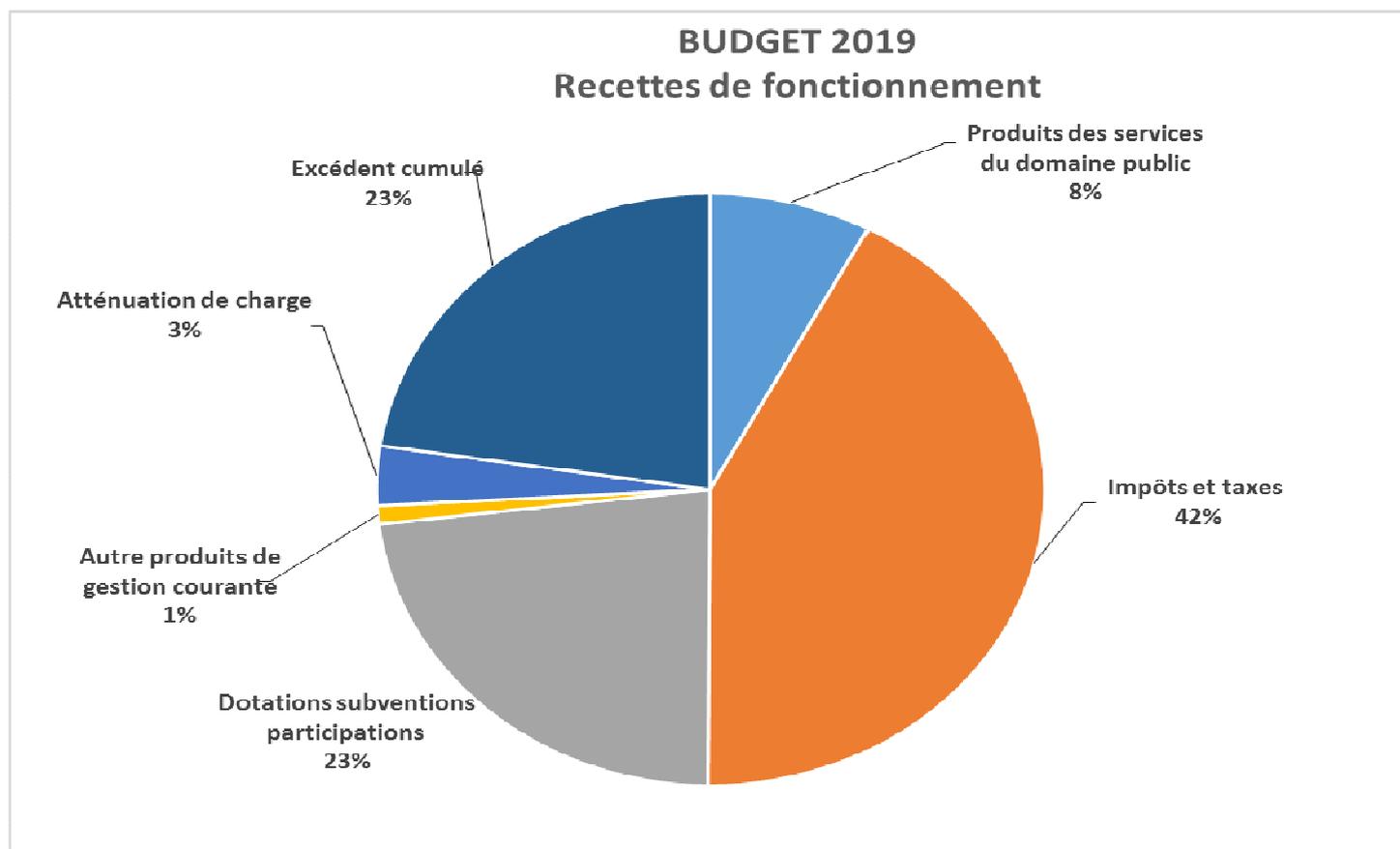
Charges financières : Les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts

Charges exceptionnelles : Les titres annulés

Atténuation de produits : Le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communal (FPIC)

Virement à la section d'investissement : L'autofinancement de la section d'investissement en vue de financer des projets

Dépenses imprévues : Une somme inscrite pour permettre à la commune de faire face à des dépenses imprévues



Produits des services du domaine public : Facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires, concessions au cimetière) et des redevances d'occupation du domaine public, la location-vente d'un terrain à La Croix-Ferrée, le remboursement par la Communauté de Communes de Noblat de travaux d'entretien effectués par les agents communaux sur la voirie.

Impôts et taxes : Encaissement des ressources fiscales. Ces ressources sont issues des trois taxes concernant les ménages. La commune bénéficie également d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles ainsi que du fonds national de péréquation des ressources intercommunales.

Dotations, subventions, participations : Dotations et subventions perçues de l'Etat et des compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés. Encaissement à ce chapitre d'un remboursement de personnel concernant l'école maternelle par la mairie d'Eybouleuf, du fonds d'amorçage reçu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA sur certains travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments.

Autres produits de gestion courante : Recettes générées par la location du commerce du Bourg, de la salle polyvalente, des tentes de cérémonies, etc.

Atténuation de charge : Remboursements sur les salaires des agents recrutés en emploi aidé et remboursements par notre assurance des frais de personnel en cas d'absence des agents pour raisons médicales.

Produits exceptionnels : Remboursements des services fiscaux sur la taxe foncière.

Excédent cumulé : Report des excédents cumulés au cours des exercices comptables précédents.

TAXES COMMUNALES 2019

Le 02 avril 2019, le Conseil Municipal vote les taux des 3 taxes communales d'imposition pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 13,64 % (moyenne départementale : 25,19%)
- Taxe foncière : 15,84 % (moyenne départementale : 21,22 %)
- Foncier non bâti : 65,22 % (moyenne départementale : 73,68 %)

Budget 2019

Le 02 avril 2019, le Conseil municipal a voté le budget 2019 pour un montant de **482 317,73 €** à la section d'investissement.

INVESTISSEMENT 2019

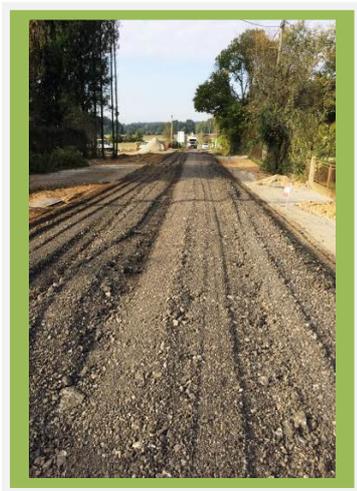
Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Immobilisations incorporelles : Fonds de concours pour l'agrandissement de la caserne des pompiers	12600,00	Subventions : Conseil départemental de la Haute-Vienne, Etat, Parlement, SEHV, Communauté de Communes de Noblat, Europe	120376,00
Immobilisations corporelles : Achats de terrains, de matériels (désherbeuse, panneaux, jeux, ...), bardage éco-point, matériel numérique pour école...	186000,00	Emprunts	95940,00
Immobilisations en cours : toilettes publiques, réfection des places, plateau multi-activités, voirie	208496,98	Dotations : excédent de fonctionnement capitalisé, remboursement de la TVA de l'année 2017, taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes	77499,73
Remboursement des annuités d'emprunts pour la part capital	31000,00	Rétrocession de terrains au budget lotissement	142300,00
Dépenses imprévues	13000,00	Virement de la section de fonctionnement : autofinancement des projets	46202,00
Investissement 2018 reporté	31220,75		
TOTAL	482 317,73	TOTAL	482 317,73

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTEES LE 02 AVRIL 2019

BENEFICIAIRES	Montant	BENEFICIAIRES	Montant
ACCA de La Geneytouse	200,00 €	Comice agricole de St Léonard	80,00 €
Comité des Fêtes de La Geneytouse	5200,00 €	Comité d'organisation des journées promotionnelles de la viande bovine	120,00 €
La Tirelire	160,00 €	FSE du Lycée-Collège de St Léonard	100,00 €
Comité départemental de lutte contre le cancer	60,00 €	AS du Lycée-Collège de St Léonard	100,00 €
FNATH	50,00 €	Foyer rural de St Léonard	860,00 €
C.C. Jeunes Agriculteurs	50,00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00 €
Amicale des pêcheurs de St Léonard	50,00 €	Comité de Jumelage Noblat Aigues Vives	478,50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Léonard	50,00 €	Conciliateurs de justice	50,00 €

La commune de La Geneytouse ne verse pas de subvention directe aux Restaurants du Cœur, cependant, elle participe avec les 11 autres communes de la Communauté de Communes de Noblat aux deux ramassages hebdomadaires de denrées auprès des supermarchés partenaires (Super U, Feytiat et Carrefour Market, St Léonard) et les achemine, hiver comme été, vers les locaux des Restaurants du Cœur à St Léonard de Noblat.

COUDERT DES LATTES



Abattage des sapins et réfection de la chaussée route de Pierre-Buffière.

Création de la nouvelle route du Stade supprimant ainsi la 5^{ème} route de l'ancien carrefour.



Aménagement d'une aire de co-voiturage sur la Route des étangs. Huit places de parking et une place pour personne à mobilité réduite sont disponibles.

L'éclairage de cette zone est assuré par un lampadaire alimenté grâce à un panneau solaire.



Visite du chantier par les représentants et partenaires concernés



Le chantier du Coudert des Lattes s'est achevé avec quelques mois d'avance grâce notamment à l'investissement des entreprises retenues et aux conditions météorologiques très favorables.

L'inauguration a eu lieu fin octobre en présence de M. Jean-Claude LEBLOIS (Président du Conseil départemental), Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT (Conseillère départementale), M. Alain FAUCHER (Maire de La Geneytouse) ainsi que du conseil municipal et de M. Eric JABET (Conducteur de travaux de l'entreprise SIORAT).



Toilettes publiques

La construction de toilettes publiques dans le bourg répondait à un véritable besoin tant ponctuellement à l'occasion de manifestations dans le bourg que quotidiennement. De plus, cet équipement permet un égal accès aux personnes à mobilité réduite à un service indispensable. La réception des travaux a eu lieu mercredi 22 mai en présence de membres du Conseil municipal, du Président du Conseil départemental, de l'architecte et de l'entreprise Marecchia.

Ses travaux sont financés à hauteur de 30% par le Département de la Haute-Vienne, 20% par l'Etat, 12% par le Sénat et le reste par les fonds propres de la commune, sans recourir à l'emprunt.



Réfection de l'évacuation des eaux usées et pluviales du relais multi services



Suite à une obstruction de la canalisation des eaux usées du bâtiment du relais multi-services, la réfection de cette évacuation a été nécessaire. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Marecchia. Pour compléter cet aménagement, le drainage des eaux pluviales tout autour du bâtiment communal a été effectué.



Place de Taubrègeas



Au village de Taubrègeas, l'acquisition d'une parcelle et des travaux d'aménagement de la voirie ont été réalisés, sur un point dangereux de façon à implanter le point de ramassage scolaire en toute sécurité.

Carrefour de la mairie

Sur la RD 979, au niveau de la mairie, un nouveau marquage au sol et l'installation de panneaux lumineux clignotant permettent de mieux signaler le carrefour notamment au moment de l'entrée et de la sortie des écoles.



Panneaux de police

Le remplacement des panneaux de police est un investissement annuel qui permet le renouvellement progressif des panneaux sur l'ensemble du territoire.

Plan Local d'Urbanisme

Le 8 décembre 2018, le Conseil municipal de La Geneytouse a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Il est consultable sur le site du Géoportail de l'urbanisme ou au secrétariat, aux horaires d'ouverture.

Remplacement de la benne

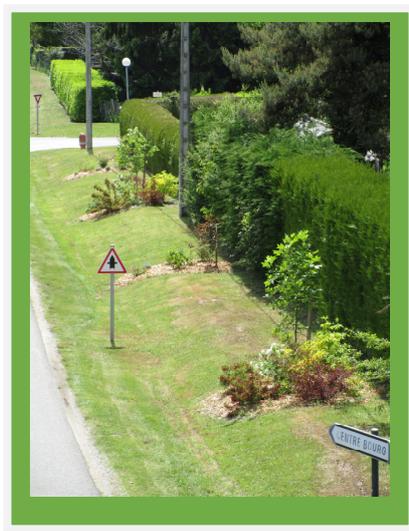
La benne du camion communal présentant des signes d'usures manifestes, il a été nécessaire de faire procéder à son remplacement.



Fleurissement

L'embellissement de la commune par le fleurissement se poursuit. En 2018, 2 îlots ont été aménagés le long de la Route du 11 novembre.

En 2019, 2 nouveaux îlots sont venus parfaire le décor et l'arrosage au goutte à goutte des jardinières le long de la RD 979, sur le mur de la mairie permettra un maintien optimal des plantations.

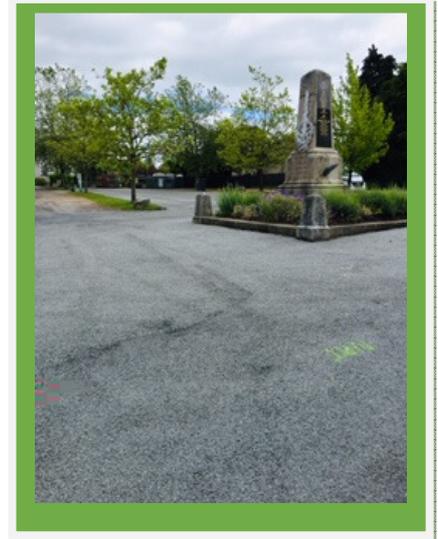


Réfection place église

Un enduit bicouche a été réalisé sur la Place de l'église. Ces travaux ont été complétés par la pose d'une grille de récupération des eaux pluviales sur le bas de la place.

Les surfaces engazonnées ou en « stérile stabilisé » ont été conservées en l'état.

Il sera procédé à une réfection complète de l'emplacement réservé à la place PMR. Un marquage au sol « passage piéton » pour la traversée de la route sera également mis en place face au commerce multiservices.



Divers

Incivilité

Nous avons fait le constat à plusieurs reprises de gestes de pollution volontaire.

Oui, jeter ou abandonner vos déchets sur la voie publique ou dans un chemin peut faire l'objet d'une amende, comme le prévoit l'article R. 632-1 du code pénal.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique, vous risquez une **amende forfaitaire** de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.

À savoir : si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.



Aménagement d'une aire de jeux au stade Las Minaudas



Le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'agrandissement du parking et à l'aménagement de la partie basse du stade « Las Minaudas » en une aire multiactivités.

En effet, la zone jouxtant le parking actuel qui s'avère aujourd'hui insuffisant, n'est pas stable et est souvent inondée. Cette aire de jeux sera dédiée aux entraînements de football ainsi qu'à la pratique de la pétanque. Il sera également mis à la disposition des enfants de l'école communale pour la pratique d'activités sportives.

Ce plateau d'une surface de 900 m² sera en matériaux stabilisé et pourvu d'un éclairage à leds afin de maîtriser la consommation d'énergie. Le parking actuel jouxtant cette aire sera agrandi de quelques mètres carrés afin de parfaitement finaliser cet aménagement.

Acquisition de parcelles

Une promesse de vente a été signée pour l'acquisition de terrains autour de la mairie et de l'école. Ces terrains seront une réserve foncière pour des projets publics et des zones d'habitation. Ils sont inscrits en tant que tel dans notre PLU.

Eco-point

Suite à l'expérimentation de l'utilité de l'éco-point de la Croix-Ferrée, il a été décidé de pérenniser cet emplacement. Afin d'atténuer les nuisances visuelles et sonores de cette installation, l'éco-point sera habillé d'un bardage bois.



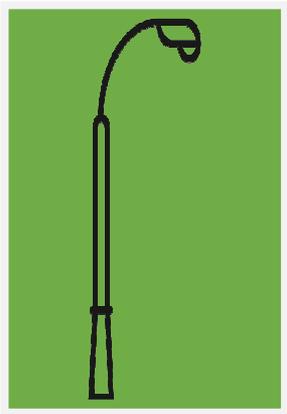
Exemple de bardage prévu

Eclairage public

L'éclairage public nocturne représente une source de pollution évidente. Afin d'avancer dans cette démarche éco citoyenne, le Conseil municipal a décidé de réduire les horaires d'éclairage public nocturne. Ainsi, pendant les créneaux où le territoire communal est peu fréquenté par la population, l'éclairage public sera éteint de 23h30 à 5h30

A cet effet, des horloges astronomiques seront installées sur les commandes des lampadaires afin de programmer leur allumage et leur extinction.

Cette évolution de notre éclairage communal permettra, à terme, de réaliser des économies budgétaires, de limiter la consommation d'énergie, de protéger la biodiversité (un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique.), de garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine (l'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit), de préserver le ciel nocturne (les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.), de respecter la loi (des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets).



Ecole numérique rurale et aménagement de jeux

Dans le cadre de l'aménagement numérique de l'école, le projet Ecole Numérique Innovante Rurale de la commune de La Geneytouse a été retenu par le comité de pilotage du ministère de l'Education Nationale. L'école sera donc équipée de 4 ordinateurs portables, 4 tablettes avec étui, 1 vidéoprojecteur, 1 visualiseur de documents, 6 ordinateurs portables 2 en 1, 4 tableaux avec vidéoprojecteurs interactifs. Cet investissement représente un coût de 12 643 € TTC subventionné à hauteur de 5 518 € par le Ministère de l'Education Nationale.



Parallèlement, afin de varier les jeux des enfants dans les cours, il a été décidé d'investir dans des jeux thermocollants. Ces jeux, pleins de couleurs viendront égayer les cours de récréation des enfants. Ils seront installés pour la rentrée de septembre 2019.

Dépôt des Moulades

Le chemin d'accès à l'ancienne décharge des Moulades, située Route des Etangs, a été entièrement réhabilité.

Sur le site une plateforme a été aménagée et sera destinée au dépôt des élagages d'arbre de différentes tailles afin d'être recyclés en copeaux.

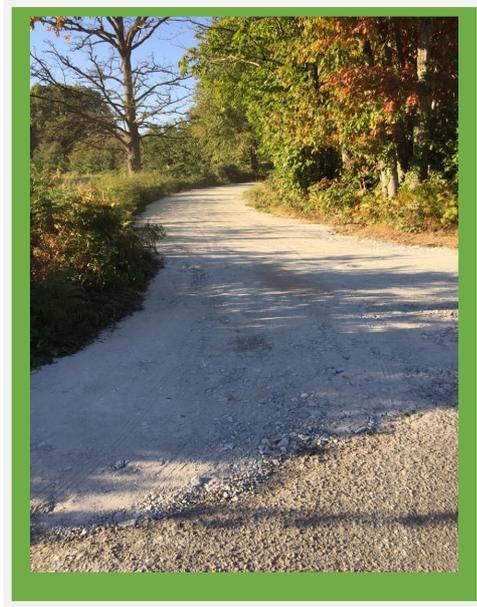
Conditions d'utilisations :

Les habitants de la Commune de La Geneytouse sont autorisés, **sous leur responsabilité**, à utiliser le dépôt de déchets verts « des Moulades ».

Dépôts autorisés : les déchets issus de la taille des arbres et arbustes.

Sont rigoureusement interdits : Les dépôts de déchets verts issus de la tonte des pelouses ainsi que de la taille des thuyas et des lauriers.

Les utilisateurs pourront venir retirer et redéposer la clé du dépôt à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.



Démarche éco citoyenne

La Commune de La Geneytouse a signé une charte « Zéro Pesticide » le 3 février 2017 afin de réduire et, à terme, de supprimer l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts.

Nous avons déjà fait l'acquisition d'un désherbeur mécanique et d'un taille bordures de type « réciprocat » suite à la signature de cette charte.

Afin de poursuivre et d'optimiser notre démarche écocitoyenne, nous avons le projet d'acquérir divers matériels de types désherbeur thermique, débroussailleuse autotractée mulching, batteries électriques avec divers appareils adaptables (tête de désherbage, élagueuse, racle de désherbage, etc).

Ces acquisitions pourront faire l'objet d'une subvention européenne dans le cadre du programme LEADER du Pays Monts et Barrages.

Cette démarche zéro-pesticide, incontournable pour l'environnement, la biodiversité et notre santé, implique une gestion nouvelle de nos espaces verts. Il faudra dorénavant nous habituer à voir l'herbe un peu plus haute sur la commune dans les lieux publics (espaces collectifs, cimetière, etc...)

Nous vous demandons donc patience et indulgence, mais ne vaut-il pas mieux sacrifier notre seul plaisir visuel et contribuer ainsi à la préservation de notre planète et de notre santé ?



Aqua'Noblat fête ses 10 ans avec vous !

En octobre 2009 était inauguré le tout nouveau centre aquarécréatif du territoire intercommunal de Noblat. 10 ans plus tard, et une réputation qui n'est plus à faire, l'Aqua'Noblat fête ses 10 ans avec son public !

C'est pourquoi, le mois de votre anniversaire on vous offre votre entrée piscine*. Venez profiter d'un moment de détente en famille, entre amis ou en solo dans votre complexe préféré !

Aussi, cet été et jusqu'à fin septembre on vous réserve de nombreuses surprises et de taille ! Alors suivez-nous sur notre page facebook @Aquanoblat ou sur notre site internet ww.aquaoblat.fr et soyez les premiers à être informés !

*Offre valable pour une seule entrée piscine classique par personne en 2019 (adulte ou tarif réduit), sur présentation d'une pièce d'identité. Non valable sur une entrée activité ou espace détente.

Aqua'Noblat

Piscine ludique et sportive

Sauna, Spa et Hammam

Ouvert 7/7j

Cafétéria intérieure (snacks, boissons)

Avenue Léon Blum, Boussac

87400 Saint-Léonard de Noblat

Tél : 05 87 22 99 10

Facebook : @Aquanoblat

web : www.aquanoblat.fr

Mail : aqua-noblat@ccnoblat.fr

VOTRE ESPACE
AQUA'NOBLAT
piscine ludique & sportive
à St-Léonard de Noblat

fête ses
10 ANS
alors...

Pour Votre
Anniversaire

Venez Nager
GRATUITEMENT !*

*OFFRE VALABLE POUR UNE SEULE ENTRÉE PAR PERSONNE LE MOIS DE SON ANNIVERSAIRE SUR PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ. NON VALABLE SUR ENTRÉE ACTIVITÉ OU ESPACE FORME DÉTENTE. OFFRE VALABLE EN 2019 UNIQUEMENT.

WWW.AQUANOBLAT.FR



Un Oasis à Saint-Léonard

L'OASIS pour la famille" vous connaissez ? C'est le nom du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) proposé par la Communauté de Communes de Noblat. Un espace spécialement dédié à la Petite Enfance que nous vous invitons à découvrir...

Chaque mercredi matin, les enfants de moins de 4 ans peuvent profiter de l'Oasis en votre présence que vous soyez parents, grands-parents, oncle, tante... Brigitte et Sandrine les accueillantes seront présentes pour vous

L'accueil se déroule au rythme de chacun, le mercredi de 8h30 à 12h à la Maison de la petite enfance avenue de Drusenheim à Saint Léonard de Noblat.

Des tapis, des toboggans, des jouets et des doudous : l'Oasis, c'est tout un environnement de jeu, de découverte et de douceur en dehors de la maison... A l'Oasis se mêlent et se démêlent des paroles, des pleurs, des silences, des éclats de rire et des câlins et c'est tous les mercredis matin ! Sans rendez-vous et anonyme, l'Oasis est un service gratuit. Vous pouvez venir quand vous le voulez, rester le temps que vous désirez. Voici un lieu de partage avec son enfant, où il est aussi possible de rencontrer d'autres enfants, d'autres parents dans les jeux et les échanges.

Venir à l'Oasis

L'OASIS pour la famille (dans les locaux du RAM)
Maison de la Petite Enfance
Avenue de Drusenheim
87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT

A l'Ecole de Musique de Noblat

L'Ecole de Musique intercommunale vous offre un large choix de pratique instrumentale pour tous les goûts et pour tous les âges, sur tout son territoire. En solo ou ensemble, faites de la musique qui vous ressemble !

Sites d'enseignement

L'Ecole de Musique intercommunale de Noblat (EMN) vous accueille sur 2 sites d'enseignement : à Saint-Paul (Place de l'Eglise) et à Saint-Léonard de Noblat (3 Avenue Léon Jouhaux).

Organisation

L'apprentissage musical et instrumental, s'effectue sur 3 cycles, de la formation musicale à la pratique de l'instrument. Si le solfège peut être enseigné dès 6 ans (pré-solfège), l'EMN accueille aussi les plus petits en jardin musical dès 3 ans.

Classes d'instruments

19 classes d'instruments sont proposées : accordéon*, batterie, clarinette, clavier-synthétiseur, flûte traversière, guitare acoustique (folk), guitare basse, guitare classique, guitare électrique, piano, piano musiques actuelles, saxophone, trompette*, tuba*, trombone*, violon, alto (*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits).

La pratique du chant est encadrée pendant les stages Musiques Actuelles qui débutent fin Novembre et dont le calendrier spécifique (week-end, vacances scolaires) est annoncé au début de l'automne.

Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année (selon les disponibilités restantes).

Informations/Contacts

Rendez-vous sur le site internet www.ccnoblat.fr ou sur la page facebook dédiée @ecoledemusiquedenoblat.

Ecole de Musique de Noblat : 05 55 09

39 26

Communauté de Communes de Noblat :

ZA de Soumagne 87400 SAINT-Léonard
de Noblat

Tél. : 05 87 22 99 00



Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois

L'année 2018 a vu la mise en place d'une nouvelle délégation de service public. Après les consultations légales, le nouveau contrat a été attribué à l'Entreprise MIANE et VINATIER pour une durée de 9,5 ans du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2027.

Les travaux réalisés en 2018

Parallèlement aux travaux d'exploitation exécutés par son délégataire, le syndicat a engagé des travaux d'interconnexion et de sécurisation entre le réservoir des Crouzettes et le carrefour des Allois.

Ces travaux ont consisté au renforcement du réseau existant par la pose d'une canalisation en fonte ductile de diamètre 250 mm sur une longueur de 1700 mètres. En effet, la conduite existante ne permettait plus le remplissage du réservoir des Allois et l'approvisionnement des communes d'Aureil et Eyjeaux dans de bonnes conditions hydrauliques lors des périodes de fortes consommations.

Cette opération, réceptionnée en décembre 2018, a coûté 437 954,89 € HT, financée à hauteur de 143 710,00 € par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de 144 665,00 € par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Durant la même période, le syndicat a procédé au dévoiement d'une canalisation sur la commune d'Eybouleuf au lieu-dit l'Étang. Une canalisation structurante de diamètre 125 mm desservant le bourg d'Eybouleuf traversait des terrains privés qui sont désormais ouverts à l'urbanisation. Le syndicat a fait le choix, pour des raisons évidentes d'exploitation, de poser une nouvelle canalisation aux caractéristiques semblables et d'une longueur de 374 mètres sur le domaine public. Le coût des travaux réalisés (maîtrise d'œuvre comprise) s'élève à 67 135,35 € HT.

Enfin et pour en terminer avec l'exercice 2018, la commune d'Eyjeaux a décidé de procéder au réaménagement de son centre bourg ; il a paru judicieux au Comité Syndical de remplacer, en amont de ces travaux, la canalisation d'eau potable située sous l'emprise du projet. Cette conduite, relativement ancienne, faisait l'objet de fréquentes réparations. Les travaux sont terminés et ont été réalisés pour un montant de 75 489,08 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).



Les principaux projets de l'année 2019

Afin d'améliorer l'efficacité de ses installations, le Comité Syndical prévoit pour l'année 2019 l'installation de compteurs de sectorisation qui permettront la mise en évidence des secteurs fuyards sur le périmètre du syndicat et qui permettront également de fixer la priorité des investissements pour les années futures.

De même, pour garantir la qualité de l'eau potable, des travaux seront programmés sur la commune de St Paul, sur les secteurs de Gentaud, Lavaud de Cossas et le Grand Chaleix.

Dans la continuité de ces travaux, le syndicat envisage aussi le remplacement de conduites sur les communes de St Paul et St Bonnet Briance pour préserver la qualité de l'eau véhiculée.

Le syndicat projette également, au budget 2019, le remplacement de la conduite située Rue des écoles à St Paul et le remplacement d'une canalisation très ancienne entre St Bonnet Briance et St Paul. En effet, ces deux secteurs sensibles pour l'approvisionnement des abonnés nécessitent de nombreuses interventions de la part du délégataire en raison de l'état dégradé des conduites.

Pour terminer, le budget 2019 a été voté pour un montant de 1 464 369,28 € à la section de fonctionnement et de 1 787 014,60 € à la section d'investissement.

Les tarifs de l'eau 2019 pour les abonnés sont les suivants :

- 51,20 € HT par branchement pour la partie fixe annuelle.
- 1,20 € HT par mètre cube d'eau consommée.

Le Président,
Olivier LABREGERE

Rencontre sportive USEP

Vendredi 19 janvier, tous les élèves de l'école maternelle ont participé à une rencontre sportive « aventures motrices » au gymnase de Châteauneuf-La-Forêt.

Il y avait de nombreux ateliers de jeux pour s'entraîner à lancer, marcher en équilibre, rouler...



Les crêpes

Vendredi 9 février, les élèves de petite et moyenne sections avaient invité les élèves de la classe de CE1-CE2 à manger les crêpes avec eux. Les grands ont aidé à préparer la pâte à crêpes le matin ; L'après-midi, ils se sont occupés de faire cuire les crêpes.

Et ensuite, place à la dégustation !

Les élèves de moyenne section ont fait le service : ils prenaient les commandes de leurs camarades et préparaient les crêpes.



La semaine de l'école maternelle

Mercredi 21 mars, Catherine Hutchinson, animatrice Montessori au Foyer Rural de Saint Léonard, est venue présenter aux familles la méthode d'apprentissage de Maria Montessori, montrer du matériel, parler de l'acquisition de l'autonomie chez le jeune enfant...

La semaine suivante, c'est avec plaisir que les élèves ont joué avec leurs parents dans la salle de motricité aux **ateliers de vie pratique et sensorielle, langage, mathématiques et culture** sous la forme d'un « marché des savoirs ».



Projet avec le Pays d'Art et d'Histoire de Monts et Barrages

En collaboration avec le Pays d'Arts et d'Histoire, et suite à la visite des musées Cécile Sabourdy et Paul Rebeyrolle, les élèves de Moyenne Section et Grande Section ont réalisé des objets à partir d'œuvres de SANFOURCHE et REBEYROLLE.

Ces objets ont ensuite été présentés aux familles lors d'une exposition.



Sortie au musée et aux jardins Cécile Sabourdy

Lors de la visite, les élèves ont pu bénéficier de plusieurs ateliers :

- visite de l'exposition temporaire sur l'éloge de l'étrange : ils ont rencontré pleins de créatures bizarres !
- réalisation de personnages à la manière de Sanfourche
- visite de l'exposition permanente
- visite des jardins : tout le monde a pu sentir les herbes aromatiques et planter des pommes de terre.

Les enfants ont passé une très bonne journée !



Pièce de théâtre

Les élèves de Moyenne Section et Grande Section ont mis en scène l'album « Bon appétit, Monsieur lapin » qu'ils adorent.

Ils ont joué deux adaptations de l'histoire devant tous les enfants de l'école.



Exposition : Les artistes du Limousin

Les parents ont pu découvrir l'exposition réalisée par les élèves des deux classes de maternelle autour des artistes du Limousin. Il s'agissait de présenter leur travail dans le cadre du projet de l'année scolaire, en partenariat avec le Pays d'Arts et d'Histoire.



Manifestations

Cérémonie du 11 novembre

2018 voyait la commémoration du centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale. A cette occasion, après les lectures des traditionnels textes d'hommage, la foule présente a pu se recueillir au son de la Chanson de Craonne puis des cloches de l'église rappelant ainsi la sonnerie à la volée des cloches de toute la France à l'annonce de l'armistice de 1918.



Colis des aînés



Cette année encore, les élus se sont rendus aux domiciles de nos aînés. Ce sont 43 colis contenant diverses gourmandises qui ont pu être distribués aux messieurs et 56 aux dames. Chaque année, cette distribution permet d'apporter du réconfort, d'avoir une attention particulière et de consolider le lien social qui nous est cher. Ces colis ont été préparés avec soin par le point multiservices « Les Genêts »

Marché aux fraises

Le dimanche 3 juin a eu lieu la vingtième édition de la fête de la fraise. C'est un des événements du printemps qui annonce les beaux jours! Tout le bourg était vêtu de rouge pour cette occasion. Cette année, un concours du plus beau déguisement de fraise était organisé pour les enfants ainsi qu'un concours de la brochette, à base de fraises, la plus originale.



Vœux du Maire

Le maire, Alain Faucher, et les conseillers municipaux accueillent élus, associations et population pour leur présenter leurs vœux. Alain Faucher notait tout d'abord l'évolution de la démographie Geneytousoise qui impacte la fréquentation de l'école qui compte 146 élèves sur l'ensemble du RPI. Toujours en rapport avec l'évolution de la population, le dossier du PLU a été abordé également ainsi que l'important chantier de sécurisation du Coudert des Lattes. Enfin, il présentait les projets à venir dans le bourg notamment la construction de toilettes publiques mais aussi la réfection de la place de l'église et l'aménagement du stationnement sur le parking du stade. Des réflexions seront également menées concernant les bâtiments municipaux, notamment la mairie avec un diagnostic énergétique avant des travaux d'isolation, de menuiseries et de réfection de façade.



Manifestations

Concours du fleurissement

Au nom de la municipalité, le Maire, Alain Faucher, a tenu à saluer les efforts des 17 participants pour améliorer le cadre de vie de tous mais aussi leur mobilisation au quotidien pour embellir la commune.

Cette année encore, les amoureux des fleurs, les jardiniers amateurs se sont distingués. Pour certains, ce concours constitue une continuité depuis déjà 15 années de fleurissement.



Pour d'autres, c'est une première participation. Le jury, qui s'est déployé dans le bourg et les villages, n'a pas eu la tâche facile pour départager les participants. Un grand merci aux membres du jury Danièle Bap, Catherine Célestin, Richard Mousnier et Annie Desternes. Après une présentation de qualité d'Olivier Roulière, des Jardins de Plaisance sur les arbustes, Sylvie Alarmargot, maire adjointe, procédait à la remise des récompenses du concours des maisons fleuries 2018. Cette année encore, la participation des Geneytousois a révélé un enthousiasme toujours aussi vivace dans la volonté de fleurir et d'embellir le territoire. Les heureux participants ont reçu une belle plante accompagnée d'un diplôme communal et d'une jolie plante fleurie. Nous comptons sur votre participation cette année encore !

Repas des aînés

Le samedi 16 février, tout le monde s'est retrouvé autour des tables dressées avec goût dans la salle polyvalente.

Les invités, âgés de 60 et plus, ont répondu nombreux au traditionnel repas offert par la municipalité et ont apprécié le menu préparé par Laurent du restaurant « Les 2 Cygnes » situé à Saint-Paul. Celui-ci a été félicité pour la qualité de ses mets... Les papilles gustatives ont été mises à rude épreuve !

Le repas des aînés est un moment toujours très attendu, permettant aux personnes parfois isolées ou ayant peu l'occasion de sortir de faire des retrouvailles familiales et amicales autour d'un bon repas.



Culture au grand jour

Le Conseil départemental dans le cadre de la culture au grand jour avait programmé un concert le mercredi 03 avril avec le groupe « BalàSam »

Pour cette soirée gratuite, une fois de plus la salle des fêtes s'est avérée trop petite, mais la prestation en est néanmoins restée grandiose.



PACS

Depuis novembre 2017, le service d'état civil de votre commune de résidence peut enregistrer votre déclaration de Pacte Civil de Solidarité. Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour de plus amples renseignements.

RECONNAISSANCE ANTERIEURE

Les futurs parents non mariés souhaitant procéder à une reconnaissance anticipée de leur enfant à naître doivent se présenter en mairie munis d'une **pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport) et d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les démarches pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation se font uniquement via le guichet unique www.immatriculation.ants.gouv.fr ou auprès d'un professionnel habilité. Des bornes informatiques sont par ailleurs disponibles à la Préfecture.

PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

M. Jean-Claude LEBLOIS et Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT assurent des permanences mensuelles à la mairie de St Léonard de Noblat.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Pascale FAUCHER

Tel : 05.55.56.02.76

Se déplace à la mairie sur rendez-vous.

REFORME DE DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE

A partir du 15 mars 2017, afin de répondre à des impératifs de sécurisation des titres, **seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales pourront instruire les demandes de cartes nationales d'identité**. La Haute-Vienne compte 20 dispositifs de recueil répartis sur 14 communes. Les usagers pourront faire leur demande dans n'importe laquelle de ces communes. Les autres communes, si elles le souhaitent pourront se charger de faciliter l'accès des usagers au numérique pour déposer une pré-demande.

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. BEY. A la demande, sur rendez-vous ; Tel : 06.11.07.57.63

CURE DE LA PAROISSE

8 rue de Strasbourg à Saint Léonard. Tel : 05.55.56.31.37.

TARIF TABLES, BANCS ET TENTES DE CEREMONIE

Réservé aux habitants de la commune	Tarif	Caution	Quantité disponible
Tables	10 € / table	10 € / table	20
Bancs	5 € / banc	5 € / banc	40
Tentes (40 m ² chacune)	160 € pour 1 tente 300 € pour 2 tentes	300 €	2

TARIFS 2019 LOCATION FOYER SOCIO CULTUREL

Week-end et jours fériés	Extérieurs	Habitants de la commune	Associations communales
Foyer Bar	100,00	55,00	45,00
Grande salle	155,00	120,00	70,00
Cuisine	105,00	55,00	45,00
TOTAL	360,00	230,00	160,00

Les associations communales et les écoles peuvent bénéficier gratuitement des installations deux fois par an. Le comité des fêtes et ses sections bénéficient de 12 utilisations gratuites par an.

PERMANENCE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

A Limoges, 1 Impasse Sainte Claire. L'accueil est ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h.

Le jeudi, réception uniquement sur rendez-vous.

Tel : 05 44 00 04 04

Des informations sont également disponibles sur le site internet : www.msa.fr

PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) de la Haute-Vienne assure une permanence dans le bâtiment situé au 15, rue de Beaufort (ancien centre médico-social, à côté des écoles) tous les mercredis de 9h à 12h sans rendez-vous.

Aucune permanence n'est assurée durant les vacances scolaires.

HOPITAL MONTS ET BARRAGES - Consultations avancées



SPECIALITES	PRATICIENS	JOURS ET HORAIRES DE CONSULTATIONS	PRISE DE RENDEZ-VOUS
Consultation Mémoire	Dr Emilie MATONNAT-DAUGE	Mardi et Vendredi 9h - 12h	05-55-56-43-58 9h - 16h
Dermatologie	Dr Claire LONGUEVILLE	1^{er} vendredi de chaque mois 9h - 16h	05-55-56-43-58 9h - 16h
Nutrition	Mme Agnès VAUZELLE	2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois 13h - 17h	05-55-56-43-58 9h - 16h
Pneumologie	Dr Magali DUPUY-GRASSET	2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois 9h - 12h	05-55-56-43-58 9h - 16h
Psychologie	Mme Fabienne CHAINEAU	Mercredi et Vendredi 13h - 19h	06-76-22-90-35
Ophthalmologie	Dr Firas RIDA	Mardi : 14h - 16h Mercredi : 9h - 16h Vendredi : 9h - 12h	05-55-56-43-58 9h - 16h
Ostéopathie	Mme Adeline GAUTHIER		06-42-10-53-61
Ostéopathie	Mme Valérie TYMCZUK		06-08-46-00-34
Radiologie	M. Fabien VILARD	Du lundi au vendredi 9h - 17h	05-55-56-43-58 9h - 16h

MISSION LOCALE RURALE

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute-Vienne sur 4 **antennes** (Aixe-sur-Vienne, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche et Bellac) et **15 permanences** soit 19 lieux d'accueil.



Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle... venez nous rencontrer !

Un conseiller vous proposera un **accompagnement individuel**, des conseils personnalisés, des **ateliers collectifs**, l'accès à des **formations, des rencontres avec des employeurs**, des stages en entreprise et un **appui pour négocier votre futur emploi**.

Vous bénéficierez aussi de son **aide** dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), l'accès à vos **droits dans le domaine de la santé** et à un **réseau pour la vie quotidienne** (sport, loisirs, culture)...



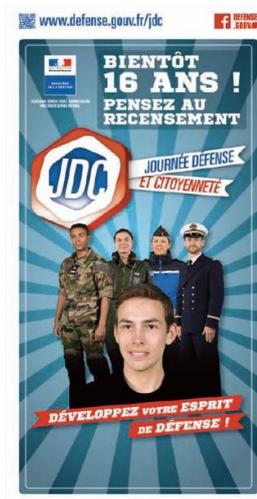
Depuis avril 2015, la Mission Locale s'engage dans l'expérimentation **Garantie Jeunes**.

Vous êtes **sans ressource** ou vous avez des **ressources très modestes** (inférieures ou égales au RSA), vous n'êtes ni **scolarisé**, ni en **emploi**, ni en **formation** et **sans soutien familial**, vous avez entre **18 et 25 ans** et vous **voulez travailler** ; la **Garantie Jeunes** permet un **socle de ressources** dans le cadre d'un **accompagnement vers l'emploi pendant 12 mois**.

Permanence à Saint Léonard de Noblat - Foyer rural
mardi, mercredi et jeudi matin

Pour convenir d'un rendez-vous : Contacter la Mission Locale Rurale au
☎ 05.55.56.85.64 ou par mail : mlrurale87@wanadoo.fr

RECENSEMENT MILITAIRE OU CITOYEN



Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par télé procédure via le portail internet service-public.fr. **Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles)** entre la date du 16^{ème} anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Si cette démarche n'a pas été effectuée volontairement, il faut se présenter aussitôt à la mairie.

Il faut se munir de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, du livret de famille.

A cette occasion le maire délivre une attestation de recensement qui doit impérativement être conservée. Le recensement permet ensuite de déclencher la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté, ainsi que l'inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Le Centre du Service National se trouve à l'adresse suivante : <http://www.mon-service-public.fr>

SAPHAD : Service d'Aide aux Personnes Handicapées à Domicile

Le SAPHAD propose une prise en charge personnalisée de l'usager, en lui permettant de vivre en milieu ordinaire, puis, le cas échéant, d'intégrer, dans de bonnes conditions, une structure adaptée à ses besoins. Cette prise en charge fait appel à tous les services déjà existants.

Les interventions pourront apporter, à toutes les personnes handicapées qui le souhaitent, une aide psychologique, affective, un soutien dans la vie courante, en présentant une solution alternative au placement d'accompagnement pluridisciplinaire. Un travail de partenariat vient compléter cette action, dès que les limites sociales en milieu ouvert ou la perte d'autonomie sont atteintes.

Renseignements

SAPHAD

4 Boulevard Karl Marx - 87120 EYMOUTIERS
05.55.69.11.87 - saphad-eymoutiers@orange.fr

L'ACAFPA

Association agréée « Services à la Personne » depuis 1979 et forte de son expérience, l'Association Communautaire d'Action en Faveur des Personnes à domicile de St Léonard de Noblat (ACAFPA) met à disposition pour tout public en activité, retraités, personnes dépendantes ou handicapées, du personnel qualifié.

L'ACAFPA intervient sur les communes de St Léonard de Noblat, Royères, Moissannes, Sauviat-sur-Vige, Le Chatenet-en-Dognon, Eyboulouf, La Geneytouse, Saint-Denis-des-Murs, Champnétery et Saint-Martin-Terressus.

L'ACAFPA vous conseille et vous oriente en direction des bons interlocuteurs concernant les différentes actions menées dans le domaine de la gérontologie et du handicap.

Vous êtes l'employeur et nous vous proposons du personnel pour :

- l'entretien et l'hygiène du logement
- l'entretien du linge
- la préparation des repas
- l'aide aux courses
- présence de nuit
- l'aide pour le lever et le coucher
- l'aide pour l'habillage et le déshabillage
- l'aide à la prise des repas
- l'aide aux sorties extérieures
- l'aide à la toilette non médicalisée

L'ACAFPA se charge de toutes les démarches administratives (contrats de travail, bulletins de paie, déclarations URSSAF, attestations maladie, etc...) Du personnel de remplacement vous est proposé lors des congés ou des arrêts maladie.

Vous pouvez bénéficier de 50% de réduction ou crédit d'impôts sur les sommes versées au titre des services à la personne.

Le service des repas à domicile

L'ACAFPA propose un service de portage de repas à domicile, accessible à toute personne pour un besoin ponctuel ou permanent.

L'association assure la livraison de repas chauds du lundi au samedi sur la commune de St Léonard de Noblat avec la possibilité d'avoir des repas en liaison froide les dimanches et jours fériés ; pour les communes avoisinantes, les repas sont livrés en liaison froide les lundis, mercredis et vendredis après-midi. Pour commander appeler l'ACAFPA, 3 jours avant la date de livraison souhaitée.

Les menus : un service sur mesure et de qualité

Chaque jour, une prestation complète vous est proposée.

Les repas sont confectionnés au Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages, conçus en collaboration avec des diététiciennes, tous les régimes médicaux sont assurés. Sur chaque repas figure une étiquette avec les dates de fabrication, limite de consommation ainsi que le numéro d'agrément de l'établissement garantissant le contrôle de qualité, conformément à la réglementation en vigueur.

Les RESTOS DU COEUR

Les Restos du Coeur assurent des **campagnes de distribution au cours de la période hivernale**. Ils proposent également **une campagne d'été (sur inscription)**.

Les permanences se déroulent les mardis de 14h00 à 16h00 et les jeudis de 9h00 à 11h00 dans les locaux de l'association, place de la Collégiale (ancienne mairie).



ACAFPA

15, rue de Beaufort
87400 St Léonard de Noblat
Tél : 05 55 56 09 97

acafpa87@orange.fr

www.acafpa.fr

Lundi, mardi, jeudi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Renseignements :

Rue Roger Salengro

87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT

06 86 13 23 11

ad87.saint-leonard@restosducoeur.org

LA FNATH



Association
des accidentés de la vie

La FNATH est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence.

Les collaboratrices juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et **entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La FNATH pour quoi ?

Ses domaines d'actions sont :

- l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime

social (salariés exploitants agricoles artisans commerçants employés des fonctions publiques...)

La FNATH recherche des bénévoles :

Vous avez un peu de temps à consacrer aux autres, une heure, une journée ou plus, devenez bénévole à la FNATH.

Pour tout renseignement :

Vous pouvez prendre contact soit avec le président de la section M. Michel PIQUET 05.55.56.12.44 ou 06.19.13.85.99 soit avec le Groupement FNATH de la Haute-Vienne, 11 avenue de Locarno, 87000 LIMOGES 05.55.34.48.97

E-mail : fnath.87@orange.fr - Retrouvez la FNATH 87 sur www.fnath87.org

SECOURS POPULAIRE :

Antenne de Saint Léonard

Contact : Andrée LEGRESY

☎ 05.55.56.23.42

L'antenne de Saint Léonard assure une permanence tous les mercredis

de 14h à 17h : Rue Léon Jouhaux

(à proximité du groupe scolaire Pressemagne)

Téléphone : 05.55.04.20.00



ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire... Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration...

L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement :

L'ADIL 87 effectue des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Châteauneuf-la-Forêt	1 ^{er} mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1 ^{er} mardi	14h00-15h30	Mairie

N'hésitez pas à consulter le nouveau site Internet : www.adil87.org

ADIL 87 28 avenue de la Libération - LIMOGES - Tél. : 05 55 10 89 89

UN BESOIN POUR DU SERVICE A LA PERSONNE ?

Besoin d'aide, besoin de temps :

ATOS pense à vous et vous propose une prise en charge au plus près de votre domicile pour :

Un service souple et simple d'utilisation :

L'association intermédiaire est employeur en tant que prestataire de service. A ce titre, elle se charge de toutes les formalités administratives à votre place (charges, contrat de travail, bulletin de salaire). Le règlement à l'association s'effectue sur facture que nous vous envoyons par courrier.

Nous intervenons avec du personnel compétent pour un minimum de 2 heures par mois. Nos salariés bénéficient de formation et ont été identifiés pour répondre au mieux à vos attentes.

Notre tarif :

Le tarif applicable est **net de charge** et sans aucune adhésion à l'association ou frais supplémentaire.

ATOS intervient aussi auprès des entreprises, des collectivités et des associations. Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Isabelle LABROUSSE ou Catherine JARRY au **05.55.35.04.07** (ou par mail : ass.atos@wanadoo.fr).

Relais Info Service (R.I.S.) :

Le Ris est une association qui porte avant tout un chantier d'insertion. En ce qui concerne l'activité générale de cette association, l'activité 2018 a été plutôt bonne, aussi bien dans les travaux réalisés que dans les sorties positives. Ce résultat a été possible grâce à l'ensemble des salariés, qu'ils soient permanents (Delphine Rigout, Franck Reyt, Olivier Desauw, Gérald Gaschet, Guylène Gallon, Mathieu Tiquet, Claire Lauby, et Sarah Anoman) ou qu'ils soient en insertion, sans oublier les donneurs d'ordre sans qui rien ne serait possible. Pour ce qui est des finances, rien ne serait possible sans les partenaires que sont l'Europe, l'État, la Région, le Département, les Communautés de communes. Les recettes provenant du chantier d'insertion sont limitées à 30 % du budget global. Sur l'année 2018, le Ris a travaillé avec plusieurs encadrants techniques, et en double équipe\remplacement, le nombre de jours de chantier facturés ayant été de 244, pour un montant de recettes de 105.074 euros. Les travaux effectués ont concerné, entre autres, l'entretien des chemins d'intérêt communautaire, de différents sites touristiques\sportifs, de sentiers et chemins de randonnée, d'aide au déménagement\aménagement des gîtes, entretien des cimetières et déchetteries, etc.

Créer une entreprise à but d'emploi

Le Ris s'est fixé comme objectif de continuer de se développer pour pérenniser l'activité de son chantier et ses emplois. Depuis sa création, il est résolument engagé sur une démarche de développement territorial et permet l'emploi de proximité en assurant sa mission d'insertion auprès d'un public en difficulté dans une dynamique de réseau et de partenariat. Face à ces constats, le Ris envisage de renforcer ses capacités de pilotage et de gouvernance, de créer une entreprise à but d'emploi dont les objectifs permettraient de répondre aux enjeux du territoire, en s'imposant comme une plateforme de mise en réseau entre les personnes éloignées de l'emploi et les employeurs potentiels du territoire.



FOYER RURAL SAINT LEONARD

Renseignements

Foyer Rural Centre Social
Espace Denis Dussoubs

☎ 05.05.55.56.11.18

secretariat@foyer-rural-saint-leonard.fr

www.foyer-rural-saint-leonard.fr

Jours et heures d'ouverture :

- **Hors vacances scolaires** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 9h à 12h.
- **Pendant les vacances scolaires** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le Foyer Rural, agréé Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales, est la principale structure socioculturelle de la ville.

Un centre social c'est :

- Un **lieu de proximité** pour tous, sans discrimination, proposant un accueil convivial.
- Des **projets participatifs** où les habitants prennent des initiatives, mènent des actions :
 - * actions solidaires vers toutes les générations de la petite enfance aux personnes âgées en passant par la famille.
 - * actions de développement culturel, sportif, éducatif,...
 - * actions de soutien auprès des personnes en difficulté et de lutte contre toutes les exclusions.
 - * actions d'animation et de lien social (fêtes de quartier, etc...).
- Des **plateformes d'accompagnement** de la vie associative et de tous projets personnels ou collectifs.
- Des **équipes, composées de bénévoles et de professionnels**, qui proposent des activités, animations et services.
- Des **projets agréés spécifiquement par les Caisses d'Allocations Familiales**.

La diversité d'action du Foyer rural-Centre social de Saint-Léonard s'exprime essentiellement sous la forme de divers ateliers :

Ateliers d'expression

Ateliers sportifs et de relaxation

Ateliers artistiques

Ateliers éducatifs

Autres actions

Le centre social assure également la gestion de l'Accueil de Loisirs de la commune.



SECOURS CATHOLIQUE : Antenne de Saint Léonard

Contact : Olivier TANDEAU de MARSAC

07.86.29.15.91

L'antenne du Secours Catholique de Saint Léonard assure une permanence tous les jeudis de 10h à 12h, ainsi que le 1^{er} lundi du mois de 10h à 12h dans leur local situé 19, rue Georges Périn.

Le Mot des Associations

Dont le siège est à la mairie

COMITE DES FETES

La vingtième édition du marché aux fraises s'est déroulée sous le soleil. Cette manifestation devenue incontournable dans la région et pour laquelle sont mobilisés environ quatre-vingt bénévoles a été une vraie réussite. Cette fête qui annonce les beaux jours était toute à l'image de ce joli fruit rouge qui embaumait les étals. Une Geneytousoise nous confiait d'ailleurs son attachement à ce marché qui dégage un tel dynamisme et une cohésion qu'elle n'a pas réussi à trouver mieux ailleurs.... Quel joli compliment pour tous les exposants et surtout pour tous les bénévoles qui m'entourent. Cette année les plus jeunes aussi ont pu ramener leurs fraises puisqu'un concours du plus beau déguisement était organisé bien entendu sur le thème de la fraise. Miss Haute-Vienne et ses dauphines nous ont honorés de leur présence pendant que l'union musicale de St Léonard faisait résonner les cuivres.

Le concours de la brochette à base de fraises a également connu un vif succès et son instigateur Henri MASSY a eu bien du mal pour déclarer un vainqueur. Bien entendu le vide-greniers était de la partie et a ravi chineurs et randonneurs. La soirée s'est terminée sur scène avec le groupe ALHOA qui a enchanté le public après que l'équipe à CLAUDIUS ait fini de servir les quelques 450 repas. Rendez-vous donc le 02 juin où un programme chargé vous attend.



C'est également sous un ciel bleu que s'est déroulée la fête du mois d'août. Les festivités avaient commencé dès le samedi avec un repas champêtre, suivi du traditionnel feu d'artifice. Le groupe PARIS MOSCOU assura de mains de maître toute la soirée. Le lendemain à l'issue d'un nouveau repas champêtre s'était au tour du groupe CRYSTAL de faire vibrer le public. Plus tard au cheminement de la calèche et des voitures anciennes c'est DIMITRI et ses danseuses qui a ébloui l'estrade et ses spectateurs. Comme tous les ans c'est la tombola richement dotée qui a clôturé la soirée. Prenez également date pour les 24-25 août vous ne le regretterez pas !!!

Je tiens ici à remercier une nouvelle fois tous les bénévoles qui m'entourent qui œuvrent sans compter, se rendent toujours disponibles et font de leur mieux pour que vous passiez un moment privilégié parmi nous. MERCI à tous.

Pour terminer la saison, Les Troubadours de la Combade ont investi la salle des fêtes le 30 mars dernier, pour donner une fois de plus un spectacle de qualité devant un nombreux public.



Le Mot des Associations

Dont le siège est à la mairie

LA TIRELIRE

Cette association, à but non lucratif, regroupe des parents d'élèves pour une idée simple, organiser de nombreux rendez-vous conviviaux et festifs tout au long de l'année scolaire.

Notre objectif est à la fois d'entretenir des liens entre les familles de la Geneytouse et d'Eybouleuf mais aussi, et surtout, de récolter des fonds qui serviront à soutenir financièrement les projets pédagogiques de nos deux écoles.

La Tirelire, ce sont quelques moments très attendus par les parents et les enfants dont voici le programme 2019 :

le pot d'accueil des parents, la vente de chocolats, la vente de sapins de Noël, la journée du Père Noël, le loto et le carnaval du samedi 16 mars, la vente de madeleines, la chasse aux œufs le 28 avril, et pour conclure l'année scolaire nous organiserons la fêtes des écoles le samedi 29 juin, où tout le monde se retrouvera pour un dernier au revoir avant les grandes vacances.

La Tirelire, c'est aujourd'hui une poignée de membres actifs et engagés qui mettent en place de nombreux projets pour lesquels, nous avons besoin de votre soutien par votre présence, qui à elle seule assure le succès de ces projets.

Mais aussi votre participation pour tenir des stands, faire des gâteaux, apporter vos idées lors de nos diverses réunions préparatoires....

Vous êtes tous les bienvenus, et nous remercions les deux communes et toutes les personnes qui nous soutiennent dans notre envie d'entreprendre ces projets.

La Présidente : Aurélie THIERRY



CLUB DE LOISIRS



Vous aimeriez participer à des activités agréables et festives ? Pensez au Club de loisirs de La Geneytouse !

Un exemple, le jeudi 18 janvier, les adhérents et amis ont passé un agréable moment, à table, à « L'Adéquate », avec un menu sympathique au goût de tout le monde.

Le Club se réunit tous les 3^{ème} jeudis du mois.

Le président : Jean-Pierre MICHELET

LA CANTONADE

C'est dans la continuité des fêtes du village que cette année « La Cantonade » vous invite à la soirée du 29 juin, dédiée au feu de Saint Jean.

Ces traditionnels feux marquent le solstice d'été, charnière entre deux saisons.

Nous vous invitons à venir nombreux, partager un moment de convivialité, autour du barbecue.

Un orchestre accompagne cette soirée qui se déroule dans la bonne humeur et se termine par l'embrasement du feu.

Je remercie bénévoles et sympathisants pour leur dévouement.

Le Président : Jacques SIMON



Le Mot des Associations

Dont le siège est à la mairie

LES ESPOIRS DE LA GENEYTOUSE

Remonté en 3^{ème} division au terme de l'exercice 2016/2017, un niveau que le club venait de quitter un an plus tôt. Les Espoirs avaient à cœur de bien figurer dans ce championnat, et c'est chose faite puisqu'ils terminent 3^{ème} au terme d'une belle saison.

Au vu de ce précédent exercice plein d'espoirs, les ELG abordent sereinement et gonflés d'ambitions cette nouvelle saison 2018/2019.

L'effectif est stable par rapport à l'an passé (68 licenciés), mais la qualité est au rendez-vous avec l'arrivée de nombreux joueurs ayant la plupart du temps évolué un ou plusieurs niveaux au-dessus. Cette stabilité concerne également les féminines (15 Clémentines) coachées par un nouveau trio composé de Matthieu, Lolo et JF.

Les clémentines réalisent d'ailleurs une superbe seconde partie de saison après des débuts plus compliqués, puisqu'elles figurent à la 5^{ème} place de leur championnat à seulement 5 points de l'équipe de tête. La fin de saison peut s'annoncer palpitante pour nos « belles » au vu des progrès constatés matchs après matchs.

Côté séniors, l'équipe 1 coachée par Julien réalise une saison quasiment parfaite avec en ligne de mire une éventuelle montée en 2^{ème} Division, puisqu'elle est toujours en tête à 5 matchs de la fin (12V 3N 2D) et toujours en course en Coupe de la Haute Vienne.

La réserve a plus de mal malgré de réels espoirs en début de saison. Les hommes de Manu et Jean Claude devront batailler jusqu'au bout pour gagner un maintien largement à leur portée. Ils pointent à la 10^{ème} place avec un maigre bilan de 2V 4N et 10D.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à Las Minaudas si vous souhaitez vous impliquer dans le club en tant que joueur, dirigeant ou bénévole.

Nous remercions tous nos bénévoles, dirigeants, supporters qui œuvrent chaque semaine pour maintenir la flamme d'un « petit » club de village, ce qui devient de plus en plus rare.

Merci également à tous nos partenaires qui nous permettent de porter haut les couleurs du club chaque dimanche.

Merci enfin à l'ensemble de l'équipe municipale pour la qualité des installations mises à notre disposition et que beaucoup nous envient.

Mention spéciale à Martine et son équipe du club des supporters qui contribue grandement à la fierté d'appartenir à cette famille et qui, sans le savoir sont notre meilleur atout pour attirer de nouveaux membres.

Rendez -vous à tous pour encourager nos équipes et faire que cela dure longtemps encore.

Les présidents : Anthony Faucher - Sébastien Leveque



Dont le siège est à la mairie

LE CLUB DES SUPPORTERS

Comme à son habitude, le club des supporters a organisé son traditionnel repas de début de championnat. Quelques 60 convives se sont retrouvés pour déguster des grillades et ensuite encourager les Espoirs de La Geneytouse. Au fil des week-ends de matchs à domicile, nous organisons des repas pour les supporters et revigorons les différentes équipes.

Nous avons également organisé, conjointement avec le Club, une soirée karaoké et moules/frites qui a connu un vif succès.

De dimanche en dimanche, nous encourageons nos 3 équipes et nous avons enfin sorti nos banderoles pour un match de coupe contre Couzeix (Régionale 3), que notre équipe Une a brillamment battue.

Notre prochaine manifestation sera un repas de fin de saison où nous vous attendons nombreux pour féliciter nos joueuses et joueurs pour leur belle saison, c'est tout le mal que nous leur souhaitons.

Encouragements et fierté sont nos maîtres-mots ! Nos équipes comptent sur nous, sur vous !

La Présidente : Martine GUIBERAS



LA GENEYTOUSE FORM'

Pour l'année 2018-2019, c'est Benoît qui assure les cours qui se déroulent toujours les mardis à partir de 20h00 dans la salle polyvalente.

Le nombre de participants est stable mais vous pouvez toujours nous rejoindre pour entretenir votre condition physique tout en partageant des moments de détente et de convivialité.

En dehors des cours nous faisons deux repas par an, au mois de juin c'est à la crêperie « Chez Mamie Bigoude » à Limoges que notre groupe s'est retrouvé et au mois de décembre nous nous sommes replongés dans les années 70-80 avec Christophe Debeaulieu, sosie de Claude François, au restaurant « Le Petit Salé » à Saint-Just-le-Martel. Ces soirées sont toujours très sympathiques et sont très appréciées des adhérents et de leurs conjoints qui sont toujours les bienvenus.

La randonnée du mois de septembre est maintenant un rendez-vous habituel et nous nous félicitons de la bonne participation. Malgré un temps légèrement maussade, mais agréable pour marcher, le groupe a parcouru le circuit de 12 kilomètres sans difficulté. Le ravitaillement, au lieu-dit La Chassagne, toujours composé de produits locaux, a été très apprécié. A l'arrivée, sandwiches et flognardes attendaient les randonneurs pour prolonger ce moment. Cette journée a été une fois de plus un succès malgré le temps un peu « tristounet ». Merci aux randonneurs, aux bénévoles et aux propriétaires qui permettent de passer sur leurs propriétés.



Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine qui aura lieu le dimanche 22 septembre, un nouveau circuit d'environ 12 kms est en préparation, ravitaillements et vente de sandwiches, gâteaux, boissons à l'arrivée ouverte à tous, randonneurs ou non.

La présidente : Dominique DUFOR

LA PANTOMINE

L'année dernière, une seule soirée a été organisée par la Pantomine. Ce fut une soirée très agréable malgré des conditions météorologiques perturbées dans l'après-midi.

Les artificiers ont fait un gros travail pour pouvoir tirer un feu d'artifice digne de ce nom !

C'est le groupe Paris-Moscou qui a pris la relève et a fait lever le public réuni nombreux encore une fois.

Merci aux bénévoles et La Pantomine vous donne rendez-vous le dernier week-end d'août pour la traditionnelle fête avec une programmation à la hauteur de vos attentes...

Le Président : Romain SERVAUD



ACCA

Qu'il fait bon le matin par petites gelées dans les reliefs de notre commune ! En effet par petits groupes de chasseurs ou parfois seul, avec des chiens, on arpente la campagne pour débusquer un faisan, un lapin ou un lièvre... et souvent rentrer bredouille....

L'ACCA se charge de l'organisation de la chasse sur le territoire communal. Elle compte, pour la saison 2018-2019, 39 chasseurs. Des lâchers de perdreaux et faisans (40 et 200 pièces) ont été mis en place pour assurer une activité quasi-permanente sur le territoire de 1935 ha.

En ce qui concerne le prélèvement des chevreuils cela se réalise en battues organisées avec des équipements obligatoires de sécurité, (casquettes ou gilets orange). Le mot sécurité est un mot très important.

L'assemblée générale de l'ACCA s'est déroulée le 15 Juin 2018 rassemblant une quinzaine de personnes.

En préambule, nous souhaitons remercier Mr RAINELLI Jean-Marc, sortant du bureau, pour ses années d'engagement au sein de l'association pour laisser place à M. Romain LARAUD.

L'association a organisé un repas à la salle polyvalente de La Geneytouse en Janvier et a ainsi rassemblé plus de 80 personnes dans un cadre champêtre et convivial. L'ACCA souhaite fédérer autour d'elle pour sensibiliser les gens qui le souhaitent à l'environnement qui les entoure au quotidien. La préservation et l'entretien de la biodiversité est un enjeu majeur de l'avenir de notre territoire.

Le bureau de l'ACCA est composé comme suit :

-Président : Serge ALAMARGOT

-Vice-président : Michel DUCHEZ

-Trésorier : Jean-Louis TIXIER

-Secrétaire : Julien FAUCHER

-Membres Actifs : SARRE Stéphane, DUTHEIL Christophe, FAUCHER Marc, BAUDRANT Jean-Michel, LARAUD Romain

Comité de jumelage Noblat Aigues Vives

Le Comité de Jumelage Noblat Aigues Vives qui réunit les communes d'Eybouleuf, La Geneytouse, Royères et Saint-Denis-des-Murs a tenu son Assemblée Générale le 22 février 2019 à Royères. Le bureau est actuellement composé de Joël CHASSARD (Royères), Président, Sylvie ALAMARGOT (La Geneytouse), Sébastien VINCENT (Eybouleuf), Danièle BAPT (St Denis des Murs), Vice-Présidents, Amélie BREGAINT (Royères), Trésorière, Claude FERANDON (Royères) et Christelle LATOUR (La Geneytouse), Trésorières adjointes.

Un deuxième bulletin d'information a été distribué aux habitants des quatre communes en début d'année dans lequel il y a tous les renseignements concernant l'organisation, les activités et les projets du Comité de Jumelage. L'année 2018 a été marquée par de nombreuses manifestations, notamment, à La Geneytouse, le concours de belote ainsi que la participation au Marché aux Fraises.

En septembre 2018, une délégation du Comité de Jumelage a participé à la foire de la Basse Romagne à Lugo en Italie, grande foire commerciale, industrielle, artisanale...où un stand était dédié aux jumelages. L'occasion de faire la promotion de notre territoire et du Comité de Jumelage.

Pour 2019, après le loto à Royères en février et le repas italien à Saint-Denis-des-Murs en avril, il y aura le videgrenier à Eybouleuf le 21 juillet et le concours de belote à La Geneytouse le 10 novembre. Le 2 juin, le Comité de Jumelage sera à nouveau présent au 21^{ème} Marché aux Fraises.

Lors du week-end de Pâques, une équipe de jeunes footballeurs italiens de Sant'Agata sul Santerno a participé au tournoi de football de Saint-Léonard de Noblat. La délégation italienne qui accompagnait l'équipe était conduite par le maire de Sant'Agata, Enéa Emiliani. Un voyage de nos quatre maires en Italie au mois de juillet 2019 a été programmé, ce sera l'occasion de marquer les cinq ans de notre jumelage.

Venez nous rejoindre pour participer à la vie du Comité et aux différentes manifestations (adhésion individuelle 12 €, couple 18 €).

Pour nous contacter : jumelage.noblat.aigues.vives@gmail.com ou tél 06.81.58.74.04 (Président).

Vous pouvez également consulter la page Facebook du Comité ainsi que le site Internet de nos amis italiens « www.gemellaggiosantagata.it »

Le président : Joël CHASSARD

